

Testament d'Achille Louis

Famille Montliant

1733 (8/6)

Testament d'Achille Louis de Montliant.

En nomme patris et filii et spiritus sancti. Amen.

Je recommande mon âme à Dieu et prie la Très Ste Vierge d'intercéder pour moy et d'obtenir de Jésus Christ son cher fils la rémission de mes péchés.

Je veux qu'il soit dit à la paroisse un anneau pour le repos de mon âme. Je veux être ouvert avant d'être enterré, et je souhaite que ce soit à la même tombe que ma femme ou à côté, auquel cas on fera faire une autre tombe pour moy.

Je donne la liberté à mon valet Lapiere dès à présent, c'est à dire à ma mort, et si c'est son dessein de s'en retourner à St. Domingue, je veux qu'on le fasse embarquer à mes frais. Quant à Lapiere, c'est l'affaire de mon fils de lui donner la somme, s'il est sage.

Je donne à mon frère de Montliant mon épée, mon couteau de chasse, mes pistolets et mes deux fusils.

Je donne à la mère Lapiere, en considération des soins qu'elle a pris de mon fils, soixante livres par an sa vie durant.

Je donne cent écus pour orner la chapelle de St. Joseph de l'église de Nemours dette la chapelle de la Paroisse, laquelle somme je veux qu'on donne à M^r le procureur de Nemours.

Quant au tuteur que je destine à mon fils, je voudrais bien que mon frère fût l'être; je connois sa tendresse pour luy; mais elle n'est pas d'une sante à pouvoir entrer dans les détails d'une tutelle. Entre mes frères je n'en vois point qui soit plus dégagé d'affaires et à qui il convienne mieux de l'affaire qu'à mon frère de Montliant; mon frère aîné et mon frère le comte sont occupés de leurs emplois. D'ailleurs ils n'entreprendront pas le voyage de St. Domingue, et mon frère de Montliant le fera. Enfin je nomme mon frère de Montliant, et j'espère que

Mess. les magistrats approuveront mon choix et le confirmeront.
Si mon frère de Montliant élu futur s'en va aux Isles, je lui donne
pendant le temps qu'il y sera, dix mil livres par an en terre (?); et
quand il sera obligé de s'en revenir, le temps qu'il sera en France, je lui
fais présent par an de 500^{fr}.

Je charge mon frère de Montliant de remettre à M^r Baugé, mon
procureur, ma main d'or que je lui donne pour marque de la
satisfaction que j'ay de ses loins.

Je demande pardon à ma mère, à tous mes frères et sœurs, et à
tous ceux que je puis avoir offensés, et les supplie de vouloir bien l'ou-
blier. Je me recommande à leurs prières, et leur promet de prier Dieu
pour eux, s'il me fait miséricorde. Je vous recommande mon âme,
mon Dieu. — A Nemours, ce 3^e juin (sic pour juillet qui portent les deux
premiers pages) 1733.

De Montliant.

J'établis mon exécuteur Monsieur le procureur de Nemours, que
je prie de tenir la main à l'exécution du présent Testament. — A
Nemours, le jour et an que dessus.

De Montliant.

Mis. Chânet.